



Commune des
Ponts-de-Martel

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil général du mercredi 1^{er} juin 2022, à 20h, au Centre polyvalent du Bugnon, sous la présidence de Monsieur Didier Barth, Président.

Monsieur le Président Didier Barth ouvre cette séance en souhaitant la bienvenue à chacun. Il passe ensuite la parole à l'administrateur communal pour l'appel.

L'appel permet de constater la présence de quatre membres du Conseil communal, de l'administrateur communal, de la comptable, ainsi que de 15 membres du Conseil général.

<u>Absents excusés</u>	<u>Absent non excusé</u>	<u>Poste vacant</u>
Clotilde Richard	-	0
Jean-Marc Robert		
Steve Simon-Vermot		
Cynthia Uelligger		

Monsieur le Président Didier Barth constate que l'ordre du jour, tel qu'il a été envoyé, est accepté :

1. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 mars 2022,
2. Demande d'autorisation de cautionner le prêt bancaire de fr. 350'000.- sollicité par « Le Marais-Rouge, Société coopérative de chauffage à distance à bois »,
3. Comptes de l'exercice 2021,
4. Nomination du bureau du Conseil général.

1. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 mars 2022

Monsieur le Président Didier Barth ouvre la discussion concernant ce procès-verbal.

Monsieur Alexis Maire signale qu'au 2^{ème} paragraphe de la page 2, il est noté « 20418 » au lieu de « 2018 ».

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Didier Barth** soumet le procès-verbal corrigé au vote.

Ce procès-verbal est accepté à l'unanimité, soit par 14 voix.

2. Demande d'autorisation de cautionner le prêt bancaire de fr. 350'000.- sollicité par « Le Marais-Rouge, Société coopérative de chauffage à distance à bois »

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Didier Barth** ouvre la discussion générale.

Monsieur Damien Bertschy annonce que le Parti Libéral-Radical a pris connaissance du rapport du Conseil communal ainsi que du rapport de la société coopérative annexé. Le cautionnement de cet investissement n'a pas fait de débat au sein du groupe PLR. En effet, il est impératif, pour

notre commune de cautionner des investissements pour des projets liés à la transition énergétique de notre pays. De plus, d'un point de vue financier, la société coopérative CAD Le Marais-Rouge a fait ses preuves, que ce soit au niveau de l'exploitation ou par rapport aux amortissements réalisés sur les différents emprunts. Pour ces principales raisons, le groupe PLR recommande d'accepter le cautionnement de cet investissement.

Monsieur Alec Enderli indique que dès sa création, la commune a su apporter son soutien à la société coopérative de chauffage à distance. Disposer d'un tel réseau au sein de notre commune apporte une plus-value remarquable. Il permet également de proposer une solution concrète à la thématique de la transition énergétique. Au vue de l'excellent travail effectué par le CAD, le Parti Démocratique Indépendant ne peut qu'être favorable à cette requête. C'est pourquoi le groupe PDI invite les membres du Conseil général à accepter cette demande de cautionnement.

Madame Brigitta Gutmann relève qu'il est évident de continuer à soutenir ce projet local et écologique. Ce projet permet à la commune d'être très bien positionnée par rapport aux objectifs liés au chauffage des bâtiments de la transition énergétique entreprise par la Suisse, donc aussi le canton. D'autre part, ce projet assure des emplois locaux et un approvisionnement sûr et à un prix bien plus stable que les énergies fossiles. De plus, le risque financier pour la commune est faible et le cautionnement nous rapporte un peu d'argent. Le groupe Socialiste et Libre va donc soutenir cette demande.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Didier Barth** soumet l'arrêté au vote.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, soit par 14 voix.

3. Comptes de l'exercice 2021

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Didier Barth** passe tout d'abord en revue le rapport du Conseil communal.

La parole n'étant pas demandée, **Monsieur le Président Didier Barth** passe la parole à la comptable pour le parcours du détail des comptes.

La parole n'étant pas demandée, **Monsieur le Président Didier Barth** passe la parole au secrétaire de la Commission financière pour lecture du rapport de ladite commission.

Monsieur le Président Didier Barth ouvre ensuite la discussion générale.

Monsieur Dimitri Maire annonce que la Parti Socialiste et Libre a lu et étudié avec intérêt le rapport à l'appui des comptes pour l'exercice 2021. Ses membres ont constaté avec étonnement que le montant dans le budget pour le cimetière n'a de loin pas été utilisé et que plus de fr. 6'000.- n'ont pas été dépensés pour le compte 77100 « Cimetière ». Le Conseil général avait mandaté le Conseil communal le 5 décembre 2018 de ne plus utiliser du Glyphosate et lui a accordé des moyens financiers extraordinaires pour mettre en œuvre ce mandat. Malgré les ressources financières suffisantes, ceci n'a pas été complètement fait. Le groupe PSL est déçu que le Conseil communal n'ait pas pris toutes les mesures nécessaires au plein accomplissement de cette tâche. Le groupe Socialiste et Libre remercie les personnes qui s'occupent des comptes pour leur bonne tenue. Elles sont aussi remerciées pour la clarté et le suivi des comptes. Le groupe Socialiste et Libre va donc accepter ces derniers comptes tels que présentés.

Monsieur Nicolas Robert indique que le Parti Démocratique Indépendant a longuement étudié ces comptes qui sont plutôt réjouissants pour une commune comme la nôtre. En effet, les deux dernières années ont été plutôt mouvementées à tous les niveaux. Malgré cela, nos exécutants ont

bien géré la situation financière au plus près des besoins et nécessités de celle-ci, raison pour laquelle le groupe PDI remercie les membres du Conseil communal, le personnel comptable et l'administrateur pour la qualité de leur travail.

Monsieur Alexis Maire relève que le groupe PLR est plutôt satisfait des comptes 2021. Il remercie le Conseil communal ainsi que son administration pour le travail accompli. Il relève toutefois qu'il faudra continuer cette gestion rigoureuse de notre ménage communal. Notre situation n'est pas si réjouissante pour l'avenir, nous avons effectivement beaucoup de gros investissements prévus dans les années futures. Nous devons choisir et prioriser avec parcimonie nos prochains crédits et nous ne voulons pas creuser une dette abyssale pour les générations futures. Le groupe PLR est satisfait des comptes 2021 mais restera attentif quant à la planification des futurs investissements et à l'évolution de la dette communale. Nous devons faire des choix. Le groupe PLR acceptera donc les comptes 2021.

Monsieur Yvan Monard rappelle qu'il avait été demandé au Conseil communal, l'année passée, lors de l'étude du budget, d'effectuer une analyse des tarifs de location du Centre polyvalent du Bugnon. Ce travail de compilation a été fait par l'administration, le Conseil communal doit encore procéder à une analyse des données compilées, analyse sur la base de laquelle il donnera des informations lors d'une prochaine séance du Conseil général. Une première lecture montre que nos tarifs sont plutôt dans la ligne des autres bâtiments du même type dans le canton.

Au niveau des comptes communaux, le Conseil communal se réjouit qu'ils soient positifs et Monsieur Yvan Monard relève que la baisse de la population s'est arrêtée. A ce propos, Monsieur Yvan Monard était toute à l'heure à une séance au Château car les autorités cantonales se préoccupent beaucoup de la problématique de domiciliation. Il s'avère que les projets pilotes menés actuellement par le canton, notamment avec des grandes entreprises portent leurs fruits. Il y a donc une possibilité d'incitation à la domiciliation. Le 23 juin aura lieu une conférence de presse à ce propos qui sera certainement intéressante. Suite à cela, les communes seront prochainement dotées d'un outil permettant d'avoir une communication uniformisée sur l'ensemble du canton, ce qui permettra peut-être aussi d'avoir un discours égal d'une part et d'autre du canton et de garder, voire de redomicilier, quelques personnes. Ce travail est un bon travail et si la commune des Ponts-de-Martel peut en bénéficier, le Conseil communal en sera ravi.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Didier Barth** soumet l'arrêté au vote.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, soit par 14 voix.

4. Nomination du bureau du Conseil général

Monsieur le Président Didier Barth donne la parole aux représentants des différents partis pour proposition de leurs candidats.

Au nom du Parti Libéral-Radical, **Monsieur Alexis Maire** propose Monsieur Damien Bertschy en tant que président, Madame Floriane Perret en tant que secrétaire-adjointe et Monsieur Dominik Fässler en tant que questeur.

Au nom du Parti Socialiste et Libre, **Madame Brigitta Gutmann** propose Monsieur Didier Barth en tant que 2^{ème} vice-président.

Au nom du Parti Démocratique Indépendant, **Monsieur Vincent Robert** propose Monsieur Jean-Marc Robert en tant que 1^{er} vice-président, Monsieur Alec Enderli en tant que secrétaire et Monsieur Nicolas Robert en tant que questeur.

Le nombre de candidat correspondant au nombre de postes à repourvoir, **Monsieur le Président Didier Barth** déclare ces élections tacites.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Didier Barth** clôt la séance à 20h25.

Au nom du **CONSEIL GENERAL**,
Le président, La secrétaire,

Didier Barth

Floriane Perret